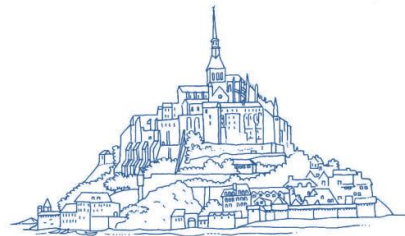


# Pèlerinage des 5<sup>èmes</sup> au Mont Saint-Michel



Chers parents,

A la rentrée de 5<sup>ème</sup>, tous les élèves sont invités à participer à un pèlerinage au Mont Saint-Michel pour débiter l'année dans la joie et la fraternité, s'émerveiller et marcher ensemble, rencontrer des témoins et, pour ceux qui le souhaitent, se mettre en route vers la profession de foi.

## Pour s'inscrire

Pour que votre enfant puisse participer au pèlerinage, nous vous demandons de remplir et de déposer au collège (ou par courrier) **au plus tard le jour de la rentrée le mardi 5 septembre le formulaire d'autorisation** ainsi que **la fiche sanitaire de liaison que vous devez télécharger sur le site du collège (<http://www.sacrecoeur-versailles.fr/pastorale>)**.

Le nombre de places est limité et l'inscription de votre enfant ne pourra être garantie après cette date.

## Les dates

Certaines classes partiront les **15/16 septembre**, les autres classes les **22/23 septembre** (départ le vendredi vers 6h30, retour le samedi vers 21h30), **vous ne connaîtrez la classe de votre enfant et donc la date du pèlerinage que le jour de la rentrée, aucun changement n'étant possible.**

L'inscription de votre enfant deviendra effective si votre autorisation est en concordance avec la date affectée à sa classe.

## Accompagnement

Le pèlerinage ne peut avoir lieu sans la présence de **12 parents accompagnateurs** par date (sinon nous serons dans l'obligation d'annuler). Merci de nous indiquer si vous pouvez vous rendre disponibles, c'est une très belle expérience ! Des informations seront données aux parents accompagnateurs à la rentrée.

## Un comportement irréprochable

Le comportement des élèves doit être en accord avec le règlement du collège et une démarche de pèlerinage: respect de chacun, des temps de silence, des lieux et des consignes données, interdiction des téléphones portables. En cas de manquement constaté durant l'année de 6<sup>ème</sup> ou à la rentrée, nous nous réservons le droit de refuser un élève.

## La participation financière

La participation financière demandée (comprenant le transport en car, l'hébergement, la visite de l'abbaye, le guide pour la traversée de la baie, les repas) s'élève à 87€, elle sera prélevée sur votre facture annuelle. Faites-nous part d'une éventuelle difficulté financière.

Dans la joie de vivre ce moment avec vos enfants,

Agnès Butruille et Delphine Pollet

Contact : [agnes.butruille@sacrecoeur78.fr](mailto:agnes.butruille@sacrecoeur78.fr)

Documents à imprimer sur le site du collège ([www.sacrecoeur-versailles.fr](http://www.sacrecoeur-versailles.fr)):

- formulaire d'autorisation (**à rendre d'ici le 5 septembre**)
- fiche sanitaire de liaison (**à rendre d'ici le 5 septembre**)